

- DROITS HUMAINS

FEMMES DE COMBAT(S)

18

.....

FEMMES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI, SENTINELLES DES DROITS HUMAINS

À la rencontre de femmes qui ont fait
de la défense des droits leur vocation.
Parfois au prix fort. Portraits.

22

.....

LES DÉFENSEURES À L'AVANT-GARDE DU COMBAT POUR LES DROITS HUMAINS

Ces « héroïnes de première ligne » font
avancer le monde. Paroles.

FEMMES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI, SENTINELLES DES DROITS HUMAINS

TEXTES BERNADETTE FORHAN, présidente de l'ACAT • COLETTE CHANAS-GOBERT, vice-présidente protestante de l'ACAT • LAURENCE RIGOLLET, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT

Dans le combat qu'elles mènent contre les violations des droits humains, les femmes défenseuses s'exposent à davantage de risques de par leur genre. Et dérangeant. Portraits.

Prix Engel-du-Tertre des Droits de l'homme de la Fondation ACAT

Ce prix, en hommage aux deux fondatrices de l'ACAT, Hélène Engel et Édith du Tertre, décerné pour la première fois le 15 novembre 2014, à l'occasion des 40 ans de l'ACAT, distingue des actions de terrain portant sur la protection et la promotion de la dignité humaine, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'Évangile, sans distinction de nationalité ou de frontière. Parmi les lauréats : en 2014, Mutabar Tadjibaeva, ouzbèke, qui a dénoncé les mauvais traitements pratiqués par l'État à l'égard d'opposants au régime ; en 2015, Meron Estefanos, suédo-érythréenne, qui a révélé l'existence de camps de torture en Égypte, au Soudan, en Libye ou au Yémen ; en 2018, María Márquez de Favela, mexicaine, dont le fils, Adrian, a disparu ; en 2019, Tran Thi Nga, vietnamienne, emprisonnée, puis libérée et exilée aux États-Unis. Le prix 2020 sera décerné ultérieurement • C. C.-G.



Défendre le droit d'interpréter la Bible et de prêcher

Marie Dentière (1495-1561)

Prieure du couvent des Augustines de Près, Marie Dentière se tourne vers les idées de la Réforme dès 1520. La femme protestante doit savoir lire et écrire pour « élever chrétiennement les enfants », pour être une bonne ménagère et une bonne éducatrice, écrit Luther. Pas question d'une parole publique. Qu'à cela ne tienne, Marie écrit des textes théologiques, et publie un pamphlet qui sera interdit, *Épître très utile* (1539), dans lequel elle défend l'égalité entre les humains par-delà les discriminations sociales et de genre. Avec son mari, un réformateur, elle ouvre un pensionnat de jeunes filles pour permettre l'éducation des femmes, incluant même l'apprentissage du grec et de l'hébreu •

C. C.-G. / PHOTO MHM55



Défendre l'égalité entre citoyennes et citoyens

Olympe de Gouges (1748-1793)

Femme de lettres, Marie Gouze, de son vrai nom, fait du féminisme une revendication politique lors de la Révolution de 1789. Sous le nom de scène d'Olympe de Gouges, la quadragénaire rédige de nombreux pamphlets en faveur de l'égalité des sexes et de l'amélioration de la condition de la femme, comme le droit au divorce – qui sera acquis le 20 septembre 1792. En réponse aux auteurs de la Déclaration de 1789, elle publie la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, qu'elle conclut par cette phrase prophétique : « Une femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également le droit de monter à la tribune. » Cette opposante à la peine de mort est arrêtée sur ordre de Robespierre et guillotinée le 3 novembre 1793 •

C. C.-G. / PHOTO COLLECTION PARTICULIÈRE



Défendre les paysans pauvres en Amazonie

Sr Dorothy Stang (1931-2005)

Cette religieuse américaine, arrivée au Brésil en 1966, s'est engagée à partir de 1983 auprès des paysans pauvres et illettrés à Anapu, dans l'État du Para, au cœur de l'Amazonie brésilienne. En 1984, elle fait l'objet d'une tentative d'assassinat. Naturalisée brésilienne, elle est membre de la Commission pastorale de la terre (CPT) et s'oppose aux entreprises forestières et aux gros propriétaires terriens. À Anapu, elle fonde le syndicat local des agriculteurs, encourage la construction d'écoles et enseigne des techniques agricoles durables. « l'ange de la transamazonienne », comme on la surnomme, tombera sous les balles de deux tueurs à gages le 12 février 2005. En 2008, elle reçoit à titre posthume le prix des Nations unies pour la cause des droits de l'homme • B. F. / PHOTO AFP



Défendre les droits des peuples autochtones

Rigoberta Menchú (1959-)

Rigoberta naît au Guatemala dans l'ethnie Quiché, apparentée aux Mayas. Il s'agit d'une ethnie sous-considérée au sein de la population guatémaltèque. Dès l'âge de 5 ans, elle va travailler avec sa famille dans les fincas (grands domaines agricoles) et n'apprendra l'espagnol qu'à l'âge de 20 ans. Elle grandit dans un pays marqué par la guerre civile. En 1980, son père et son frère sont tués par l'armée ; trois mois plus tard, sa mère est séquestrée, violée et assassinée. Rigoberta doit s'exiler au Mexique en 1981. Elle œuvre de façon pacifique pour une réconciliation entre le gouvernement guatémaltèque et les organisations de guérilla et reçoit le prix Nobel de la paix en 1992. Un accord de paix est signé en 1996. Depuis, Rigoberta Menchú est devenue ambassadrice des Nations unies pour les peuples autochtones du monde • B. F. / PHOTO CARLOS RODRIGUEZ-ANDES

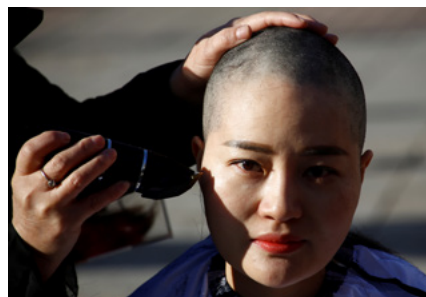


Défendre la paix

Betty Williams (1943-2020) et Mairead Corrigan (1944-)

Le 10 août 1976, trois enfants sont tués au cours d'une fusillade à Belfast sous les yeux de Betty Williams, de père protestant et de mère catholique. Betty va contacter Mairead Corrigan, la tante des petites victimes catholiques. Elles organisent très rapidement une manifestation contre la violence : dix mille femmes des deux confessions vont se réunir et subir des attaques brutales de la part de milices extrémistes. Elles font bloc sans agressivité et continuent leur avancée. Betty et Mairead poursuivent leur démarche inspirée par Gandhi et Martin Luther King et fondent le Mouvement des femmes pour la paix. Quelques mois plus tard, elles reçoivent ensemble le prix Nobel de la paix 1976. Comme le dira Mairead : « La non-violence est l'arme des forts. » B. F. / PHOTOS JOHN MATHEW SMITH ET NASHIRUL ISLAM

« Une femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également le droit de monter à la tribune. »
(Olympe de Gouges)



Défendre la liberté

Li Wenzu (1985-)

Li Wenzu mène la vie ordinaire d'une jeune mère au foyer de la classe moyenne chinoise, s'occupant de son mari avocat et de leur unique fils. Jusqu'au 9 juillet 2015. Ce jour-là débute une campagne d'arrestations à l'encontre de plus de trois cents avocats. Au lieu d'attendre la libération éventuelle de son époux, Li Wenzu se rapproche d'autres femmes dans la même situation. Elles vont devenir les « épouses 709 » et subir des représailles de la part des autorités. Cela n'arrête pas la jeune femme, qui organise des événements non violents : la manifestation des seaux rouges en juin 2016 – chaque seau portant le nom d'un mari détenu arbitrairement –, puis la longue marche de la liberté en avril 2018. Enfin, avec trois autres femmes, elle décide d'une action spectaculaire en se rasant la tête, jouant sur l'homophonie de *wu* et *fa* signifiant aussi bien « sans cheveux » que « sans lois ». Elle reçoit le prix de la Fondation Edelstam le 28 novembre 2018 • B. F. / PHOTO THOMAS PETER-REUTERS



Défendre les condamnés à mort

Sr Helen Prejean (1939-)

Rien ne prédestinait cette jeune fille de bonne famille, née à Baton Rouge, en Louisiane, à devenir la voix de ceux qui attendent une mise à mort par l'État. Elle choisit la vie religieuse en 1957 et devient enseignante puis responsable de la formation dans sa congrégation. Sa vie bascule lorsqu'elle rejoint La Nouvelle-Orléans, en 1981, pour vivre et travailler auprès des plus défavorisés. Elle entame alors une correspondance avec Patrick Sonnier, condamné à mort pour le meurtre de deux jeunes gens, et accepte d'être sa conseillère spirituelle. Elle restera à ses côtés jusqu'à son exécution, en 1984. Dans son livre *Dead Man Walking* (éd. Vintage, 1994), Helen Prejean lève le voile sur les mécanismes de la peine de mort dans son pays. Après le succès en librairie, l'œuvre est adaptée au cinéma par Tim Robbins. Le film (*La Dernière Marche* en français), récompensé d'un Oscar, va renforcer la notoriété de Sr Helen et de son combat abolitionniste, qu'elle poursuit • B. F. / PHOTO DR/TWITTER



Défendre la paix

Leymah Gbowee (1972-)

Surnommée « la guerrière de la paix », militante des droits humains, la luthérienne Leymah Gbowee reçoit en 2011 le prix Nobel de la paix, couronnement d'un long combat pour le retour de la paix dans son pays, le Liberia. Alors qu'elle participe en 2003, au Ghana, aux négociations de paix comme leader du mouvement Women of Liberia Action for Peace, Charles Taylor et les chefs rebelles décident de se retirer de l'hémicycle. Leymah et les membres de sa délégation leur barrent le passage, les obligeant à accepter un accord de paix. Le 11 août 2003, Charles Taylor démissionne du pouvoir. Reconnu coupable de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violation du droit international humanitaire, il purge une peine de cinquante ans dans une prison britannique. Lemah Gbowee a mis sur pied en 2012 une fondation à but non lucratif, Gbowee Peace Foundation Africa (GPFA). Elle y travaille pour la prévention et la gestion des conflits • C. C.-G. / PHOTO FRONTEIRAS DO PENSAMENTO

« Les extrémistes ont peur des livres et des stylos. »

(Malala Yousafzai)



Défendre les femmes

Aminetou Mint el-Moctar (1956-)

Proposée pour le prix Nobel de la paix en 2015, Aminetou Mint el-Moctar milite depuis son adolescence pour la défense des droits humains en Mauritanie et participe à la lutte contre le terrorisme au Sahel. Elle se bat sur tous les fronts depuis plus de cinquante ans : esclavagisme, racisme, radicalisme religieux, droits des femmes notamment à travers son Association des femmes chefs de famille (AFCF), partenaire de l'ACAT-France en Mauritanie. Courageuse, emprisonnée pour la première fois à l'âge de 11 ans, n'hésitant pas à affronter sa famille, provoquant la colère des extrémistes religieux qui lancent contre elle une fatwa, elle devient une figure emblématique dans son pays tandis que son engagement est reconnu à l'international. Battante et militante des droits humains de tous les instants, elle défie sans faiblesse le patriarcat au risque de sa vie • L. R. / PHOTO DR-AMNESTY



Défendre les droits numériques

Nighat Dad (1981-)

« Les extrémistes ont peur des livres et des stylos », déclarait Malala Yousafzai en 2014. Avec Nighat Dad, le combat continue au Pakistan. Ancienne avocate en droit de la famille, Nighat Dad, 38 ans, crée en 2012 à Lahore la Digital Rights Foundation, qui s'intéresse aux technologies de l'information comme support des droits. Dans un pays où plus de mille femmes sont assassinées chaque année dans des crimes d'honneur et où une femme est violée toutes les deux heures, selon la Commission pakistanaise des droits de l'homme, porter plainte est difficile. La militante reçoit en 2016 le prix néerlandais Tulip pour les droits humains. Avec son équipe, elle met en place une ligne d'assistance téléphonique contre le harcèlement et fonde Internet Hamara, un espace en ligne pour les femmes. Le 8 mars 2019, quatre mille Pakistanaises défilent dans les rues de Lahore contre le harcèlement. Une journée lumineuse pour Nighat Dad, qui n'a plus peur de rien • C. C.-G. / PHOTO MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN



Défendre les défenseurs

Mary Lawlor (1952-)

Depuis le 1^{er} mai 2020, Mary Lawlor a succédé à Michel Forst au mandat de rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits humains. Cette Irlandaise de Dublin s'est investie depuis des décennies dans la défense des droits humains. Dès 1975, elle rejoint la section irlandaise d'Amnesty International dont elle sera présidente de 1983 à 1987 avant d'en devenir directrice de 1988 à 2000. En 2001, elle fonde Front Line Defenders, une organisation qui a pour but de répondre aux besoins de protection de ceux qui travaillent sans violence à la défense des droits humains d'autrui. Elle en sera la directrice générale pendant quinze ans. Elle a également contribué à l'élaboration des lignes directrices de l'Union européenne sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, adoptées par le Conseil en juin 2004 • B. F. / PHOTO DR-TWITTER



Malala Yousafzai, prix Nobel de la paix en 2014, intervient dans une école située dans le camp de réfugiés kenyan de Dadaab, l'un des plus grands du monde, près de la frontière somalienne, le 12 juillet 2016.

22 LES DÉFENSEURES À L'AVANT-GARDE DU COMBAT POUR LES DROITS HUMAINS

TEXTE MICHEL FORST, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (2014-2020) / PHOTO THOMAS MUKOYA/REUTERS

Les défenseures des droits humains apportent une remarquable contribution à la promotion et à la protection des droits de la personne. Leurs actions à petite ou grande échelle s'inscrivent dans un large spectre juridique et concourent à l'avancement des droits des femmes.

Dans les soixante pays visités en tant que rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, j'ai travaillé avec des femmes extraordinaires sur la protection et la promotion du droit à défendre les humains.

Ces femmes façonnent l'architecture actuelle du système international des droits de la personne et jouent un rôle de premier plan au sein de gouvernements, de la société civile et des entreprises. Elles sont à l'avant-garde du changement social : par exemple, les travaux préparatoires de la Déclaration universelle des droits de l'homme par Eleanor Roosevelt en 1947, la « marche des femmes » contre l'apartheid en 1956 en Afrique du Sud, ou encore le récit de Malala Yousafzai qui dépeint sa vie sous les talibans en 2009 et qui continue à défendre avec ferveur le droit à l'éducation, ou les mères des étudiants disparus d'Ayotzinapa au Mexique. De nombreux autres exemples pourraient être cités avec des récits de femmes africaines, de militantes convaincues et courageuses dans plusieurs pays du Moyen-Orient ou des dirigeantes de communautés paysannes dans les Amériques.

« Ils ont menacé de faire du mal à ma famille, ils m'ont dit qu'ils emmèneraient mon mari, qu'ils le tortureraient et qu'ils l'électrocuteraient. Ces hommes m'ont dit : « Personne ne pourra vous protéger. » »

Ebtisam el-Saegh, DDH travaillant pour l'organisation Salam for Democracy and Human Rights, emprisonnée au Bahreïn en 2017, a subi au cours de sa détention des coups et des violences sexuelles.

ORIGINAIRES DU MONDE ENTIER, DE TOUS ÂGES ET DE TOUS MILIEUX

Les défenseures des droits humains sont des femmes qui exercent les droits consacrés par la « Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus ». Elles s'emploient à promouvoir et à protéger les droits humains dans de nombreux contextes. Originaires du monde entier, de tous âges et de tous milieux, elles s'affranchissent de l'image qui leur est traditionnellement assignée. Ces personnes peuvent défendre les droits humains dans le cadre de leurs activités professionnelles (avocates, journalistes, personnalités politiques et parlementaires, policières et militaires, universitaires, dirigeantes de communautés) mais également de manière bénévole. Elles ne se considèrent pas nécessairement comme des activistes, et certaines préfèrent éviter de s'associer ouvertement à ce type de mouvement par crainte pour leur sécurité.

PLUS DE RISQUES DE PAR LEUR GENRE

Malgré les progrès significatifs réalisés pour l'égalité entre les sexes, les défenseures des droits de la personne rencontrent différentes formes de résistances. Outre les risques partagés avec leurs homologues masculins, elles sont confrontées à des obstacles supplémentaires associés à leur genre. Ceux-ci découlent de stéréotypes normatifs profondément ancrés concernant l'identité des femmes et le comportement qu'elles devraient avoir. La manière dont le genre est exprimé et s'imbrique avec les autres éléments de l'identité (l'âge, la religion, l'ethnie, la classe sociale, l'orientation sexuelle) détermine les risques auxquels elles sont exposées et la façon dont elles sont perçues et traitées.

Les défenseures courent le risque de non-reconnaissance, de marginalisation, de stigmatisation et d'atteinte à leur honneur et à leur réputation. Dans certains contextes, leur statut, que ce soit celui de citoyenne, de migrante ou de réfugiée, peut être menacé. Elles peuvent se voir refuser le droit de participation et être exclues du dialogue et des rapports avec les mécanismes internationaux et régionaux. Les défenseures qui entretiennent des relations avec ces entités prennent parfois le risque de représailles. Les menaces de violence,

y compris sexuelles, sont souvent utilisées pour les réduire au silence. Elles font l'objet de harcèlement moral et d'attaques en ligne, et sont exposées au risque de féminicide, de viol, d'attaque à l'acide, d'arrestation arbitraire, de détention et de disparition forcée. Les jeunes filles en particulier peuvent être séquestrées par des membres de leur famille afin de les empêcher de mener une activité militante. Les conjoints ou parents peuvent avoir recours dans ce type de contexte à des formes de violence verbale ou physique. En outre, les membres de la famille et les proches de défenseures, associés ou non à leurs activités militantes, peuvent aussi être pris pour cible pour les contraindre à renoncer à leur engagement. Les défenseures sanctionnées pour militantisme sont parfois enfermées dans des centres de détention de migrants ou des établissements psychiatriques. De jeunes défenseures des droits des lesbiennes ont ainsi été incarcérées et soumises à des traitements abusifs destinés à « corriger » leur homosexualité.

L'inégalité de l'accès à la justice et l'impunité de certains milieux accentuent les risques. Plusieurs systèmes tribaux ou claniques exercent une justice indépendante ou parallèle à celle de l'État. Les frais de justice nécessaires pour se défendre contre la diffamation, le harcèlement judiciaire et la mise en cause pénale peuvent devenir accablants.

« La condamnation sociale et la discrimination nous excluent des services de santé, de l'éducation et de l'emploi. Si nous revendiquons nos droits, les gens se mettent en colère, ils nous rouent de coups, nous prennent nos vêtements et nous volent. »

Nairovi Castillo, DDH, cofondatrice de la COTRAVEDT (Communauté de trans et travestis exerçant le travail du sexe en République dominicaine).

« Les femmes défenseuses des droits humains sont attaquées en raison de qui elles sont et de ce qu'elles font. Le danger est encore plus marqué pour les personnes qui sont en butte à des formes de discrimination intersectionnelle : si vous êtes une femme et si vous appartenez à une minorité raciale, êtes indigène, pauvre, lesbienne, bisexuelle ou trans, ou une travailleuse du sexe, vous devez alors lutter beaucoup plus pour faire entendre votre voix auprès de celles et ceux qui sont au pouvoir. »

Kumi Naidoo, secrétaire général d'Amnesty International.

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Les défenseuses tirent leur force et leurs ressources les unes des autres ainsi que de leurs familles et communautés. Il revient donc à l'ensemble des acteurs impliqués de collaborer pour favoriser l'émergence et la pérennité des mouvements des défenseuses. Pour cela, huit recommandations prioritaires et indépendantes ont été formulées, en 2019, par le rapporteur spécial sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de la personne, en consultation avec ces dernières (rapport A/HRC/40/60, Conseil des droits de l'homme, 40^e session).

De telles actions exigent des ressources et une collaboration entre les États, les institutions nationales de protection des droits de la personne, les donateurs, la société civile, les défenseurs des droits de la personne et d'autres parties prenantes. L'ACAT a contribué, avec d'autres acteurs, à faire reconnaître l'importance d'assurer la participation égale et effective des défenseuses à tous les niveaux et dans toutes les institutions de la société et à y consacrer les ressources nécessaires, conformément au principe de l'égalité réelle. Mais il faut aller plus loin et, par des campagnes de plaidoyer, veiller à ce que les défenseuses jouissent de la liberté de circulation et disposent d'espaces et de canaux de communication sûrs permettant aux femmes et à tous les autres défenseurs de mener leurs activités de plaidoyer.

J'ai toujours salué le rôle des grandes organisations internationales, capables de réunir des informations et d'enquêter sur tous les types de risques encourus par les défenseuses afin que les auteurs d'agressions à leur rencontre soient poursuivis et qu'un recours en justice sur les questions de genre soit possible. C'est grâce à ces campagnes qu'on a pu mettre en place des mécanismes et des initiatives de protection et de prévention des risques.

Les femmes défenseuses m'ont enseigné l'importance de prendre acte du fait que la notion de sécurité personnelle recouvre la sécurité physique, la sécurité numérique, la sécurité de l'environnement, la stabilité économique, la liberté de manifester ses convictions culturelles et religieuses ainsi que le bien-être mental et affectif des défenseuses, de leur famille et de leurs êtres chers. Elles ont ainsi rappelé que le sexisme et la discrimination à l'égard de toute femme existent aussi au sein des communautés et des mouvements de défense des droits de la personne, et qu'il faut prendre des mesures pour y remédier.

Ces femmes sont indispensables à l'avancement de ces droits car elles s'engagent de manière toujours plus créative de par le monde. Elles se battent avec ardeur pour ce qui est juste et équitable, souvent en prenant de grands risques. Au regard de la perception de certains aspects de leur identité et de leurs actions, elles demeurent marginalisées et victimes de discrimination et d'actes de répression. Beaucoup d'entre elles perdent la vie, dans l'anonymat, ou sont dénigrées, meurtries au nom de leur engagement.

Comme rapporteur spécial, j'ai plusieurs fois alerté les États en soulignant l'urgence d'agir ensemble à la protection de ces pionnières. Un changement durable passe par l'action des États, ainsi que par l'éducation de chacun à accepter et respecter autrui dans l'identité qu'il se forme, et non celle attribuée par son groupe social. C'est de cette façon que seront créées des conditions sûres et propices au travail de ces agentes de changement pour la paix et la démocratie, héroïnes de première ligne.

« Chaque nouvelle condamnation confirme que je suis libre. Je tiendrai jusqu'au bout. »

Atena Daemi, DDH, militante pour l'abolition de la peine de mort en Iran, condamnée à sept ans de prison pour avoir défendu les droits humains. Libérable le 4 juillet 2020 après avoir purgé cinq ans de prison, elle a été condamnée à cinq ans de plus et à 74 coups de fouet.